

# Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2021-03-09-005

arrêté de prorogation n° 21-07 de la décision du 12  
décembre 2019 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de  
commissaire enquêteur du département des

*arrêté de prorogation n° 21-07 de la décision du 12 décembre 2019 fixant la liste d'aptitude aux  
fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées-atlantiques au titre de l'année  
2020*



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de la Coordination  
des Politiques Interministérielles  
Bureau de l'Aménagement de l'Espace**

**Arrêté de prorogation n° 21- 07  
de la décision du 12 décembre 2019 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de  
commissaire enquêteur du département des Pyrénées-atlantiques  
au titre de l'année 2020**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de l'environnement et notamment l'article L.123-4, 1<sup>er</sup> paragraphe ;

**VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 décembre 2021 ;

**VU** le décret n° 2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement, relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-50 du 17 octobre 2019 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur des Pyrénées-atlantiques ;

**VU** l'arrêté préfectoral modificatif n° 20-24 du 16 octobre 2020 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur des Pyrénées-atlantiques ;

**VU** l'arrêté préfectoral de prorogation n° 20-28 du 11 décembre 2020 de la décision du 12 décembre 2019 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées-atlantiques au titre de l'année 2020 ;

**VU** le relevé de décision de la réunion de la commission départementale du 12 décembre 2019 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées-atlantiques au titre de l'année 2020 ;

**CONSIDERANT** l'annulation de la commission prévue le 26 novembre 2020 et l'impossibilité de la reprogrammer dans les trois premiers trimestres 2021 ;

**CONSIDERANT** le contexte sanitaire actuel ;

**A R R E T E**

La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées-atlantiques, pour l'année 2020, est établie comme suite :

- Mme Virginie ALLEZARD, ingénieur conseil ;
- M.Gérard BAQUE, directeur général de société en retraite ;

- M. Pierre BARATCHART, général de division de l'Armée de terre, en retraite ;
- M. Francis BARNETCHE, responsable domanial Terega ;
- M. Robert BARRERE, proviseur honoraire de lycée ;
- M. Paul BAYLAC-MARTRES, responsable des réclamations et de la médiation du groupe d'assurances « Groupama-Gan » en retraite ;
- M. Jean-François BEAUDREY, général 2ème section ;
- M. Daniel BONNET, directeur général de la SAFER Aquitaine-atlantique en retraite ;
- Mme Michèle BORDENAVE, expert près la cour d'appel de Pau et expert agricole et foncier ;
- M. Pierre BUIS, retraité de la Police ;
- M. Jean-Claude CANAL, conseiller en formation continue en retraite ;
- M. Michel CAPDEBARTHE, cadre collectivités territoriales ERDF-GRDF Béarn en retraite ;
- M. Cyril-Jean CATALOGNE, chef de projet développement durable et agriculteur ;
- M. Michel CAZAUBON, chef du bureau des destinations touristiques, ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique en retraite ;
- M. Jean-Marie CLAVERIE, général 2ème section ;
- M. Gérard COURCELLES, directeur de filiale et de réseau en retraite ;
- M. Michel DABADIE, directeur départemental de l'ANPE en retraite ;
- M. Bernard DARHAN, lieutenant-colonel en retraite ;
- M. Jean-Luc ESTOURNES, directeur général adjoint des services au conseil départemental de la Charente en retraite ;
- M. André ETCHELECOU, professeur des universités en retraite ;
- M. Joseph FERLANDO, major de gendarmerie en retraite ;
- M. Yvon FOUCAUD, ingénieur en retraite ;
- M. Gérard JULIEN, directeur de l'association « foyer de jeunes travailleurs » de Bayonne en retraite ;
- Mme Karine KHALDOUN, technicienne commerciale communication ;
- Mme Françoise LACOIN-VILLENAVE, enseignante en BTS géomètre et en lycée agricole ;
- M. Pierre LAFFORE, retraité de la fonction publique ;
- M. Fernand LAGRILLE, major de gendarmerie en retraite ;
- M. Claude LAHARIE, professeur agrégé d'histoire en retraite ;
- M. Christian LECAILLON, ingénieur des travaux publics en retraite ;
- Mme Karine LE CALVAR, ingénieur qualité ;
- M. Michel LEGRAND, ingénieur des arts et métiers en retraite ;
- M. Pierre Jacques LISSALDE, ingénieur des travaux publics de l'Etat en retraite ;
- Mme Anne LITTAYE, experte internationale en gestion des ressources naturelles et changement climatique ;
- M. Jean-Yves MADEC, président honoraire de tribunal administratif ;
- Mme Colette MAGNOU, architecte-urbaniste ;
- M. Daniel MOURIER, ingénieur général des ponts et chaussées honoraire ;
- M. Jean-Pierre NOBLET, commandant de Police en retraite ;

- Mme Liliane OTAL, ancienne avocate au barreau de Bayonne et juge de proximité au tribunal de grande instance de Biarritz et Bayonne ;
- M. Guy SAINT-MACARY, architecte-urbanisme en retraite ;
- M. Jacques SAINT-PAUL, ingénieur des arts et métiers en retraite ;
- Mme Anne SAOUTER, docteur en anthropologie sociale et historique de l'Europe, enseignante vacataire ;
- Mme Hélène SARRIQUET, directeur territorial en retraite ;
- M. Alain STAGLIANO, ingénieur des travaux publics de l'Etat et architecte-urbanisme en chef en retraite ;
- Mme Marion THENET, consultante indépendante en conseil, communication et formation, spécialisée sur toutes les thématiques liées au développement durable ;
- Mme Chloé VALLETTE, docteur en sociologie de l'environnement.

**La validité de cette liste est prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.**

**Cette validité pourra être interrompue, dès la levée des mesures sanitaires permettant la tenue de la commission en présentiel.**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs et des informations de la préfecture et pourra être consultée à la préfecture, bureau de l'aménagement de l'espace, service de la coordination des politiques interministérielles, ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de Pau. Elle sera notifiée à chacun des commissaires enquêteurs.

Pau, le **- 9 MARS 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



**Eddie BOUTTERA**